



UNION DU MAGHREB ARABE

NOTE DE SYNTHÈSE POUR LES DÉCIDEURS

RAPPORT D'ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS EN MATIÈRE DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE DU NORD: PRÉPARATION DE LA
CONFÉRENCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 2012 (RIO+20)

Version non éditée



Version non éditée

Rapport préparé avec le soutien financier de la Commission Economique
Pour l'Afrique et de la Banque Africaine de Développement.

INTRODUCTION

NOTE DE SYNTHÈSE POUR LES DÉCIDEURS

Trente ans après la Conférence Internationale de Stockholm sur l'environnement (1972) qui a donné naissance au Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), vingt ans après le Sommet de la terre à Rio (1992) marqué par le rapport Brundtland, et dix ans après le Sommet Mondial du Développement Durable à Johannesburg (2002), l'assemblée générale des Nations unies a convoqué une conférence internationale "Rio + 20", qui se tiendra à Rio au Brésil du 4 au 6 juin 2012.

Les Nations Unies ont fixé deux objectifs à cette conférence :

- **garantir** le renouvellement des engagements politiques pour le développement durable,
- **évaluer** les progrès vers les objectifs tracés au niveau international pour le développement durable et proposer les moyens pour relever des défis nouveaux et émergents.

La prochaine conférence mettra l'accent sur deux thèmes spécifiques :

- **assurer** la transition vers une économie verte dans le contexte de l'éradication de la pauvreté et le développement durable,
- **favoriser** le montage d'un dispositif institutionnel qui assure le développement durable.

Le processus consultatif retenu pour la préparation de la prochaine conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) qui sera organisée à Rio de Janeiro en juin 2012, prévoit la soumission en janvier 2012 du rapport préparatoire à cette conférence qui constituera la base des négociations lors de la conférence de Rio+20.

La Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (Bureau Rabat) et l'Union du Maghreb Arabe (UMA) appuyés par la Banque Africaine de Développement (BAD), ont engagé l'élaboration du rapport Afrique du Nord en matière de développement durable dans le cadre du processus préparatoire africain à la prochaine conférence de RIO+20.

Basée sur les résultats de ce rapport et les échanges qui ont eu lieu entre les participants lors de la réunion consultative des pays de l'Afrique du Nord tenue à Rabat les 4 et 5 octobre 2011 dans le cadre du même processus, la présente note résume les acquis du développement durable, analyse les contraintes, les défis et les enjeux, identifie les priorités et les intérêts à défendre, et arrête les orientations politiques à suivre pour améliorer la gouvernance du développement durable au niveau national et régional et mondial.

I. LES ACQUIS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE DU NORD

1. Constats globaux et durabilité du développement en Afrique du Nord : ces constats se situent au niveau des domaines stratégiques environnementaux, économiques et sociaux de la manière suivante :

- **Pour le volet environnemental** le rapport a identifié la désertification et la sécheresse, le déficit hydrique, la dégradation de la biodiversité et les impacts des changements climatiques comme préoccupations majeures pour les 7 pays de l'Afrique du Nord.
- **Pour le volet économique** le rapport a mis en exergue les progrès qui ont été réalisés dans la sous région dont notamment le taux de croissance élevé se situant autour de 4 à 6% durant les deux dernières décennies. Il a aussi identifié les problématiques économiques vécues par les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services et qui handicapent leur croissance durable.
- **Pour le volet social** le rapport a enregistré l'amélioration des indicateurs du développement humain et de réalisation des OMDs dans la sous région. Toutefois, il a mis en relief les problématiques du chômage et notamment celui des jeunes diplômés et de la pauvreté comme priorités absolues.

2. Les acquis du développement durable au niveau national et régional en Afrique du Nord

les pays de l'Afrique du Nord ont signé les conventions internationales de l'environnement, et parmi les premiers pays en développement qui ont mis en place leurs plans d'actions et ont créé le cadre institutionnel adéquat pour le suivi de la mise en œuvre des engagements découlant de ces conventions.

De ce fait et pour illustrer l'importance des acquis de la sous région dans le cadre de la mise en œuvre des conventions, quelques exemples significatifs des programmes et initiatives complémentaires engagés par les différents pays et institutions sous-régionales ont été choisis pour illustrer les efforts des pays de la région pour asseoir le développement durable .

A- Le cadre institutionnel national du développement durable a été amélioré:

Il est formé dans tous les pays de la sous région par des conseils ou comités nationaux de développement durable regroupant les représentants de toutes les institutions gouvernementales et non gouvernementales concernées par le DD. Sur le plan opérationnel, tous les pays ont conçu des stratégies et des plans d'actions de l'environnement, des ressources naturelles et des agendas 21. Ils ont mis en place un dispositif de suivi-évaluation basé sur des indicateurs qui permettent d'établir des rapports sur l'état d'avancement de mise en œuvre des conventions internationales. Ce dispositif est appuyé par les institutions internationales et les bailleurs de fonds. C'est dans ce cadre que la CEA et le PNUE ont mis en œuvre des programmes onusiens de développement durable et de renforcement des capacités des pays de la sous région pour mieux atteindre les objectifs environnementaux et les OMDs.

B- Etudes de cas nationales ;

- **En Algérie :** La mise en œuvre des trois conventions a vu l'application des différents programmes, mesures et initiatives dont on cite notamment la lutte contre la désertification où le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, le Haut Commissariat au Développement de la Steppe, le Commissariat de Développement de l'Agriculture dans les Régions Sahariennes et le Programme du Renouveau Rural ont joué un rôle important en matière de développement des zones arides et semi-arides, de la réhabilitation de l'agriculture oasienne et de la revivification des espaces présahariens, et du réaménagement du patrimoine phoenicole et l'amélioration des conditions d'élevage dans les parcours sahariens. L'intégration du développement durable dans le plan national d'aménagement du territoire (loi du Juin 2011) et la mise en œuvre des Plans Climats Territoriaux Intégrés (PCTI) sont deux initiatives innovantes dans la politique environnementale du pays.

- **En Egypte :** la stratégie nationale de développement durable a lié la mise en œuvre des conventions et des accords internationaux en matière d'environnement avec les programmes visant d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs). Une politique intégrée de développement humain favorisant l'éducation, la formation et la création des activités génératrices de revenus d'une part et de développement économique favorisant la croissance notamment dans les zones rurales d'autre part a été mise en place. Le programme national d'utilisation du gaz dans le transport urbain est une initiative environnementale et économique permettant de réduire l'utilisation de l'énergie et de lutter contre la pollution atmosphérique.

- **Au Maroc :** la dernière décennie est caractérisée par un rythme soutenu des réalisations dans les différents domaines du DD dont on cite le plan Halieutis qui vise tripler le PIB du secteur de la pêche d'ici 2020, la généralisation de l'accès des populations rurales à l'eau potable (PAGER) et à l'électricité (PERG), le programme national de routes rurales et les plans d'action nationaux de lutte contre la désertification, de reboisement et de protection et de valorisation de la biodiversité. En plus deux principaux acquis sont cités par le rapport et **le premier** concerne les initiatives nationales dans différents domaines économiques, sociaux et environnementaux à l'instar de l'initiative nationale pour le développement humain, le programme Maroc vert pour l'environnement et le plan énergie pour développer l'utilisation des énergies renouvelables à l'horizon 2020, et **le second** concerne la riche expérience en matière de mobilisation et de gestion des ressources en eau et la révision des codes des eaux dans une vision de gestion prévisionnelle.

- **En Libye :** Le volet conservation de l'environnement cible surtout les problématiques de l'eau, de l'énergie rationnelle, des énergies renouvelables et de gestion du littoral. En effet, la Libye a commencé à concevoir un programme de développement durable en collaboration avec le PNUD en 2008, notamment par un programme écologique ambitieux qui concerne la région montagneuse de Djebel al Akhdar, vu son importance sur le plan écologique la continuation de ce programme est un grand défi à relever par le nouveau gouvernement libyen.

- **En Mauritanie :** les programmes de lutte contre la pauvreté, la désertification et la sécheresse constituent la priorité absolue du plan d'action national pour l'environnement

et le développement durable. Il s'agit surtout d'intégrer les enjeux environnementaux et de gestion durable des ressources naturelles dans la politique de lutte contre la pauvreté. Le manuel rédigé par le Ministère Mauritanien de l'Environnement et du Développement Durable trace deux orientations pour la LCD, **la première** consiste à prévenir la désertification et la sécheresse par une gestion durable des forêts, des terres et des ressources naturelles et **la seconde** est relative à la réparation des dégâts occasionnés en enrayant le phénomène d'ensablement sur les sols dégradés et en replantant ces zones.

- **Au Soudan** : a affiché le taux de croissance économique le plus élevé en Afrique, grâce au développement rapide de son industrie pétrolière. **L'exemple Soudanais démontre l'étroite corrélation entre environnement et conflit**. Cette relation est double, d'une part, elle concerne l'impact des conflits sur l'environnement, notamment, la surexploitation des ressources, le sous investissement dans le développement durable et l'absence de gouvernance ; d'autre part, elle concerne les ressources environnementales comme causes de conflits (les réserves de gaz et de pétroles, les eaux de Nil, le bois, les problèmes liés à la répartition de l'utilisation des terres agricoles et des terrains de pâturages...).

Le sud Soudan est un des pays les plus pauvres. Mais le pays est riche en ressources pétrolières, terres arables et autres ressources naturelles (potentiel hydroélectrique). L'enjeu du développement durable est fondamental dans cette zone, notamment, les problématiques de la déforestation, de la question de l'eau, de l'impact de la gestion énergétique, de la vulnérabilité climatique et de la grande faiblesse du capital humain.

- **En Tunisie** : l'étude a mis en relief quatre grands acquis ; **le premier** concerne l'importance du processus de préparation de la stratégie nationale du développement durable à l'horizon 2016 qui vise à approfondir le diagnostic de la situation, repenser le modèle de développement économique dans le sens du développement de la qualité de la vie, intégrer les politiques territoriales dans le modèle globale du développement et réviser les différentes thématiques en les réorientant vers un objectif ultime à savoir l'emploi. **Le deuxième** est relatif à la réussite de l'expérience de l'observatoire tunisien de l'environnement et du développement durable et des guides sectoriels de gestion durable de la pêche, des forêts, des ressources en eau, de l'industrie, du tourisme, du transport et de l'énergie. **Le troisième** concerne la réussite de la généralisation de l'éducation et l'élimination des disparités entre les sexes dans les enseignements primaire, secondaire et supérieur. **Le quatrième** concerne la mise en place d'un dispositif cohérent de développement durable supervisé par la commission nationale de développement durable (CNDD), des comités régionaux de développement durable, des stratégies relatives aux principaux secteurs économiques (agriculture, tourisme, transport, énergie...) et aux principales ressources naturelles (eau, énergie renouvelable, biodiversité, biosécurité, forêts...) et des programmes d'actions spécialisés à l'instar des programmes d'adaptation aux CC des secteurs du tourisme, de l'énergie, de la santé et de l'agriculture.

C- Au niveau sous régional et régional.

- **Union du Maghreb Arabe (UMA)**: l'Union du Maghreb Arabe (créée le 17-2-1989 à Marrakech) n'a cessé de fournir des efforts et des initiatives louables à l'instar de la

charte maghrébine pour la protection de l'environnement de 1992, le Programme d'Actions Sous Régional de lutte contre la désertification (PASR), le Programme Régional de la Sécurité Alimentaire, et la stratégie de l'agriculture maghrébine à l'horizon 2030 avec un plan d'actions 2011 – 2020.

- **Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique** : le bureau pour l'Afrique du Nord a organisé plusieurs ateliers et conférences et a produit différents rapports tels que le développement durable en Afrique du Nord – état de lieux et perspectives (déc. 2007), le développement durable et changement climatique : Comment se positionne l'Afrique du Nord ? (oct. 2010) et le cadre d'action et de coopération pour le renforcement des capacités d'adaptation au changement climatique au Maghreb (sept. 2011). Il participe activement à la préparation de la conférence de Rio+20 en multipliant les initiatives de coordination des positions des pays de la sous-région.
- **Autres processus : arabe, méditerranéen et islamique** : La sous région Afrique du Nord fait aussi partie d'autres dynamiques au sein de la Ligue des Etats Arabes, au sein du Programmes des Nations Unies pour le Développement, au sein des initiatives Union Européenne, Moyen Orient et Afrique du Nord et au sein de la dynamique de la zone euro-méditerranéenne L'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) par l'intermédiaire de la conférence islamique des ministres de l'environnement, a conçu un programme d'action islamique pour l'environnement qui couvre tous les pays de l'organisation dont les pays de l'Afrique du Nord. Ce programme concerne la protection de l'environnement, la gestion des ressources hydriques, le développement des énergies renouvelables et l'adaptation aux CC.

II. ANALYSE DES INTERACTIONS ENTRE LES TROIS PILIERS ; ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE :

Des stratégies et des projets de développement exécutés au niveau de la sous région ont veillé à favoriser une interaction positive entre les volets économique, social et environnemental dont on cite à titre d'exemple :

- **les stratégies de l'eau** qui ont permis d'obtenir en même temps des avantages économiques et environnementaux. En effet, les prêts contractés par les pays de la sous région pour une meilleure utilisation de l'eau dans l'agriculture (qui consomme plus de 80% de l'eau) ont eu des impacts positifs sur la conservation de la biodiversité, la productivité agricole, le développement de l'emploi et l'amélioration des conditions de vie des agriculteurs. Les études stratégiques actuellement menées en matière d'eau à l'horizon 2030 et 2050 dans la sous région auront certainement un effet très positif pour renforcer l'interaction entre les trois piliers du développement durable dans ce domaine crucial.

- **L'interaction positive entre croissance économique, OMDs et conservation de l'environnement** : le rapport 2011 de la Commission Economique Africaine (CEA) concernant l'évaluation globale des progrès de l'Afrique vers les OMDs révèle l'impact positif du taux de croissance soutenue sur l'importance des réalisations en la matière dans la sous région. En effet, les résultats positifs sur le plan économique (5% de croissance pour une longue durée) ont eu des impacts importants en matière de

baisse de la croissance démographique, de lutte contre la pauvreté et d'amélioration des conditions sanitaires ; ces deux secteurs économique et social ont eu un impact positif sur l'utilisation durable des ressources naturelles.

III. LES CONTRAINTES LIEES A L'INCOHERENCE DES CADRES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Malgré des résultats positifs de la dynamique globale du développement durable en Afrique du Nord, cette analyse montre aussi l'absence d'interaction entre les trois piliers du développement durable dans les domaines suivants :

- **les zones du littoral** des pays de la sous-région où la concentration des activités économiques a engendré d'énormes problèmes environnementaux (pression sur les ressources naturelles, intrusion marine..) et sociaux (constitution des bidonvilles, etc..);
- **le manque d'intégration du pilier environnemental dans les politiques économiques** et sociales et particulièrement dans l'aménagement des territoires et dans les politiques sectorielles de croissances économiques (industrie polluante, surexploitation des ressources naturelles, urbanisation des zones agricoles...);
- **le manque d'articulation entre les stratégies** de lutte contre la pauvreté et les stratégies de développement durable. Le rapport de la CEA, 2008 a confirmé que dans les trois pays Algérie, Maroc et Tunisie les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté se faisaient séparément des stratégies de développement durable et ce malgré l'adhésion des pays concernés aux recommandations du plan de mise en œuvre de Johannesburg.

Parmi les insuffisances constatées malgré l'amélioration du cadre institutionnelle on peut relever :

- **La dispersion des informations détenues par de nombreux organismes**, marquées par le manque de continuité et de suivi systématique et régulier.
- **Le manque de synergie entre les processus de mise en œuvre des conventions sur les plans international et national** crée d'importantes contraintes pour la mise en œuvre globale et intégrée du développement durable.
- **Le manque des capacités et des moyens technique des observatoires permanents spécialisés** comme l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS).
- **La fragmentation du paysage du dispositif institutionnel** de la coopération internationale qui est caractérisée par la diversité des bailleurs et des agences intermédiaires et la multiplicité des instruments financiers.
- **Le manque de coordination** entre les groupements régionaux Afrique, Méditerranée et Arabe et l'absence d'un cadre permanent de concertation entre ces trois espaces.

IV. ANALYSE DES DEFIS ET CONTRAINTES DU DEVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE DU NORD

- a. la croissance qui n'est pas suffisamment créatrice d'emplois et d'intégration régionale et nationale:** est la contrainte principale à la dynamique du développement

durable dans la sous région. Les femmes, les jeunes et les habitants des régions de l'intérieur des pays, sont les plus touchés par le chômage. De ce fait, la répartition inégale des richesses aussi bien entre générations, qu'entre groupes sociaux et zones géographiques est le plus grand handicap à la création même d'un cadre de base adéquat pour le développement durable.

b. les difficultés rencontrées par le secteur rural : qui s'articulent surtout autour de :

- l'incapacité de pouvoir répondre aux besoins des populations en produits agricoles de première nécessité, en relation avec la sécurité alimentaire.
- l'importance de la problématique de l'eau qui va s'amplifier sous l'effet d'une vulnérabilité climatique de plus en plus aigue.
- la faiblesse des infrastructures rurales de transport, de santé, de technologie de l'information et de la qualité de la vie en général.

le morcellement continu et l'étranglement de l'espace des terres agricoles sous l'effet de l'héritage, de l'urbanisation et de la désertification.

c. les contraintes dans la conception et la mise en œuvre des politiques d'atténuation et d'adaptation face aux CC : s'articulant autour de la faiblesse du dispositif de veille climatologique et d'alerte précoce, du manque des moyens pour l'utilisation de la télédétection spatiale et la météorologie terrestre avec son large spectre d'observation optique, des limites des connaissances et de capacité de modélisation des processus hydrologiques en relation avec le stress hydrique actuel et la vulnérabilité climatique à l'horizon 2030, 2050 et 2100, du manque des capacités et des outils techniques pour développer l'approche territoriale en matière d'adaptation aux changements climatiques et de la faiblesse du dispositif de coordination entre les volets atténuation et adaptation des CC et les autres volets très concernés par ces phénomènes dans les conventions biodiversité et LCD.

d. Les contraintes relatives à la mise en œuvre de la convention de lutte contre la désertification LCD dont on cite surtout :

- le manque d'engagement des pays partie développés et la faiblesse d'appui financier et de transfert technologique en la matière.
- le manque de moyens techniques et des études socio-économiques et environnementales prospectives en matière de LCD.
- l'absence de stratégie de mise en œuvre des plans d'actions LCD et des grands projets sous régionaux et régionaux comme la muraille verte et autres.
- le manque d'alignement effectif des programmes et des plans d'actions de lutte contre la désertification, de la dégradation des terres et des effets des sécheresses
- la faiblesse de collaboration entre les pays de la sous région.
- l'absence de synergie entre les plans d'actions nationaux et locaux de LCD.

V. LES DEFIS NOUVEAUX ET EMERGENTS EN AFRIQUE DU NORD ET CHOIX DES POLITIQUES A METTRE EN OEUVRE:

pour la période à venir, 4 défis nouveaux et émergents en matière de développement durable ont été identifiés pour les pays de l'Afrique du Nord..

- a. **Faire face aux changements climatiques** dans la sous région où toutes les études convergent pour mettre en relief l'extrême vulnérabilité de cette dernière surtout qu'elle est située dans une zone aride à semi-aride où les ressources hydriques sont naturellement limitées et les écosystèmes fragiles.

Les impacts des changements climatiques sur l'Afrique du Nord sont de deux ordres biophysiques et socio-économiques.

- *Sur le plan biophysique*, il est important de mentionner trois sortes d'impacts sur les trois grandes zones naturelles. Le premier concerne le désert qui s'étend sur 75 % de la superficie sous régionale où les sécheresses fréquentes, et l'élévation de la température vont augmenter la vulnérabilité hydrique, créer des situations des besoins absolus en eau et aggraver l'avancée de la désertification. Le deuxième impact concerne le littoral Nord-Africain constitué d'une triple façade atlantique, méditerranéenne et de la mer rouge. Le troisième impact est relatif aux zones montagneuses (Atlas, Hoggar et les montagnes de Sinaï).
- *Sur le plan socio-économique*, la vulnérabilité climatique à partir de 2030 concerne surtout la baisse de la production agricole due aux sécheresses, à l'élévation des températures et à l'érosion des zones côtières.

Les politiques d'atténuation aux CC ont concerné tous les pays de la sous région et ont ciblé différents domaines, notamment l'énergie, la gestion des zones côtières, le déchet, l'économie de l'eau, la protection contre les inondations, la désalinisation de l'eau de mer, la mise à niveau du secteur de l'industrie et de transport, la gestion des écosystèmes et la conservation de la biodiversité.

Les politiques d'adaptation aux changements climatiques dans la sous région ont ciblé trois domaines:

- **Le premier concerne l'adaptation du territoire** suivant l'approche des Plans Climats Territoriaux Intégrés PCTI du PNUD.
- **Le deuxième concerne les grands domaines** liés aux impacts des CC, notamment les ressources en eau, les secteurs de l'agriculture, du tourisme et de l'industrie, les infrastructures portuaires, d'assainissement et thermiques et électriques et les domaines liés au capital social et notamment la santé et l'emploi.
- **le troisième a ciblé les volets juridiques et institutionnels** et a visé à développer le cadre d'intervention et instaurer une synergie entre les différents volets d'interventions en la matière.

- b. **Assurer la transition vers une économie verte en Afrique du Nord** : en plus du positionnement de l'économie verte au cœur des enjeux du développement durable de tous les pays de la sous région, les programmes déjà réalisés en matière d'énergies renouvelables, d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques, de lutte contre la désertification, de conservation des richesses de biodiversité, d'agriculture biologique et de rentabilisation des produits des terroirs ont convergé pour créer une base stratégique favorable à la transition vers l'économie verte.

Cependant, les acteurs de la sous région sont conscients des difficultés de synergie entre la croissance économique, la promotion sociale et le respect de l'environnement dans le

cadre d'une transition vers l'économie verte. Cette trilogie est difficilement vécue par les différents pays concernés ; d'où la nécessité d'appuyer leur transition afin de favoriser la conciliation entre ces différents objectifs.

Toutefois, la nécessité de la complémentarité entre les objectifs prioritaires des pays de la sous région en matière de développement durable et notamment la lutte contre le chômage et la pauvreté et la conservation de la sécurité alimentaire et les objectifs de l'économie verte nous mène à avancer les remarques suivantes :

- L'économie verte ne peut être envisagée que dans le cadre d'une définition large et globale couvrant tous les secteurs de l'économie.
- La transition vers l'économie verte a un coût en matière de changement des systèmes de production, de ciblage des secteurs prioritaires, de formation du personnel, de renouvellement des équipements et par la même de mise à niveau du système productif et des ressources humaines ; d'où la nécessité d'un appui financier consistant dans le cadre de la coopération internationale pour cette transition.
- La transition vers l'économie verte ne peut être que d'une manière graduelle dans le temps et dans l'espace, et ce, pour permettre un changement en profondeur des systèmes de production ; d'où la nécessité d'un programme national de ciblage des secteurs et de mise à niveau des circuits de production. L'appui au secteur privé est nécessaire pour favoriser ces changements sans pénaliser le dispositif de production.
- L'économie verte exige des moyens de production très développés (énergies renouvelables, systèmes mécanisés...) et un volet technologique et du savoir très renforcé qui ne peuvent être assurés que dans le cadre d'une solidarité internationale renforcée.

c. Mettre en œuvre une politique rénovée d'emplois et de développement local participatif: les pays de la sous région ont accompli des progrès notables en matière de développement économique et social sans pouvoir créer suffisamment d'emplois pour résorber le chômage. En effet, pendant la période 2000-2010 le nombre des nouveaux entrants sur le marché du travail a atteint un effectif deux fois plus important que lors des deux dernières décennies. Le taux de chômage de la région, dont la moyenne s'établit à 15% à l'heure actuelle, a doublé au cours des deux dernières décennies et se situe aujourd'hui parmi les plus élevés du monde ; d'où la nécessité de mettre en œuvre une politique de développement ciblant l'emploi comme objectif prioritaire des programmes sectoriels et locaux.

d. Créer les conditions favorables pour une meilleure intégration régionale: l'indice composite d'intégration régionale élaborée par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) a calculé la progression annuelle à moins de 2% au sein des pays de l'UMA, inférieure à celle des autres communautés régionales africaines telles que l'Union Economique et Monétaire Ouest – Africaine UEMOA (6%), la Cen-Sad (entre 4 et 6%) et le COMESA (entre 2 et 4%). Etant signalé, que la moyenne africaine

de la progression de l'intégration est le double que celui des pays de l'UMA (4,5% contre 2%).

VI. AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE MONDIALE DU DEVELOPPEMENT DURABLE.

La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement a beaucoup contribué à sensibiliser le public à associer l'économique, le social et l'environnemental pour le développement durable. Au cours du processus de préparation du sommet de Rio +20, plusieurs propositions de réforme institutionnelle ont été présentées pour répondre aux défis de développement durable et notamment la création d'une organisation mondiale pour l'environnement.

Un principe qui a été réaffirmé au long des discussions dans la sous région sur le cadre institutionnel du développement durable est que **la forme organisationnelle suit la fonction** et que l'intégration des trois piliers du développement durable est insuffisante actuellement dans presque toutes les régions ; d'où les différentes propositions des acteurs de la sous régions pour que **la gouvernance de ces trois piliers soit renforcée, mieux coordonnée et davantage cohérente.**

Les propositions organisationnelles dans la sous région ont surtout ciblé le renforcement des rôles du PNUE pour pouvoir coordonner effectivement entre les différents secrétariats et dispositifs de mise en œuvre des conventions internationales pour l'environnement et l'amélioration progressive de la gouvernance mondiale vers une nouvelle répartition des rôles des institutions internationales répondant aux nouvelles exigences de coordination entre les trois piliers du développement durable, économique, social et environnementale. Malgré la recommandation du sommet des chefs d'Etats Africains concernant la création d'une organisation mondiale de l'environnement les discussions à ce sujet n'ont pas permis de faire sortir un consensus clair et un choix déterminant entre les trois composantes :

- la création d'une institution spécialisée (Organisation Mondiale de l'Environnement)
- la réforme du conseil économique et social et de la commission du développement durable.
- l'intensification des réformes institutionnelles et la rationalisation des situations actuelles.

VII. RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES ET DOMAINES STRATEGIQUES PRIORITAIRES.

1. **Concernant la gestion durable des ressources naturelles** et de la biodiversité, le rapport a surtout proposé de mener les études stratégiques nécessaires pour prévenir la sous région d'une pénurie grave d'eau aux horizons 2050 et pour lutter contre la dégradation qui concerne 80% des terres de la sous région. Le rapport a aussi proposé une meilleure gestion des écosystèmes prioritaires de la sous région à l'instar des

monts Ematong (Soudan), de Djebel Elba (Egypte et Soudan), de Tassite d'Ajjer (Algérie), des montagnes du haut Atlas (Maroc et Tunisie) et des zones humides des littoraux de la sous région et la mise en œuvre d'un projet sous régional de sauvegarde de l'écosystème oasien et d'un projet méditerranéen pour la biodiversité marine.

- 2. Pour le développement économique et social :** Le rapport a surtout proposé la réorientation des stratégies de développement et des plans d'actions vers un meilleur ciblage des problématiques emploi (et notamment des sortants de l'enseignement supérieur), de la pauvreté et du développement local des zones défavorisées. Il a mis en relief les propositions qui concernent une meilleure équité dans les domaines des accords de libre échange (et notamment dans les secteurs des services et des ressources humaines) et de gestion des flux migratoires qui concernent les pays de la sous région comme espace de transition vers l'Europe mais aussi comme espace de migration permanente des populations des pays voisins.
- 3. Sur le plan de la communication, information et sensibilisation CIS :** Le rapport a surtout proposé de mettre en œuvre des stratégies nationales dans les domaines de CIS en ciblant les programmes scolaires, les clubs environnementaux, les initiatives des jeunes et environnement, les réseaux d'échanges ciblant la consolidation d'une citoyenneté environnementale mondiale et les programmes spécifiques orientés vers les milieux ruraux et les zones géographiques isolées.
- 4. Dans les domaines de la recherche scientifique,** de l'innovation et de transfert des technologies, le rapport a proposé le développement des mécanismes de partenariat entre les secteurs de production public et privé et les réseaux des recherches appliqués; il a attiré l'attention sur la nécessité de favoriser les réseaux de partenariat entre les centres de recherche de la sous région et ceux des pays développés partenaires, surtout que toute promotion des nouveaux outils de développement durable est tributaire d'une réelle maîtrise des technologies de la part des pays de la sous région.
- 5. En ce qui concerne la transition vers l'économie verte,** thème majeur à la conférence de Rio+20, le rapport a essayé de fédérer la position de la sous région en la matière en insistant sur :
 - L'importance de l'interaction entre les trois piliers de développement durable et la nécessité de promouvoir l'économie verte comme une mise en œuvre effective de développement durable dans les domaines socio-économiques.
 - La conciliation entre la priorité accordée à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et à la création d'emplois notamment pour les jeunes d'une part, et l'intégration de la transition vers l'économie verte comme enjeu stratégique dans le schéma de développement d'autre part.
 - La nécessité de développement des plans verts et des outils de reconversion des systèmes de production déjà mis en œuvre dans les pays de la sous région pour former une base permettant la transition continue et graduelle vers une économie verte. Cette transition nécessite l'élaboration des outils d'appui financier et technologique appropriés.

- La coopération et la solidarité internationale jouent un rôle primordial dans la gestion de la transition à moindre coût vers les économies vertes des pays de la sous région.
- 6. Concernant le volet institutionnel et de gouvernance :** Le rapport a surtout mis en relief l'importance de l'introduction et de la généralisation d'une approche participative à l'échelle locale permettant d'accroître la rentabilité économique, l'efficacité sociale et la durabilité des projets locaux. Il a aussi insisté sur la nécessité de concevoir les outils pratiques de synergie entre les trois conventions internationales de l'environnement dans le cadre des actions concertées répondant aux exigences du développement durable basé sur les trois piliers. A l'échelle mondiale, le rapport a avancé la proposition fédérant les positions des pays de la sous région et qui consiste à développer et renforcer les rôles du Programme des Nations Unies pour l'Environnement PNUE pour qu'il puisse assurer une réelle synergie entre les conventions internationales de l'environnement d'une part et entre les domaines de l'environnement et les autres domaines de développement économiques et sociales en étroite collaboration avec les différentes institutions internationales concernées d'autre part. La tendance des différentes positions des pays de la sous région s'oriente plus vers le développement des prérogatives des institutions internationales, des synergies entre les différents programmes et des meilleurs mécanismes de suivi-évaluation des engagements pris par les différents pays que vers les propositions d'organisations institutionnelles.
- 7. Concernant le financement** des programmes de développement durable et de la coopération internationale en la matière, les propositions du rapport ont insisté sur :
- Le renforcement des outils de financement adéquat qui répondent aux nouveaux besoins de lutte contre les changements climatiques (CC), de promotion de l'emploi, de renforcement de la sécurité alimentaire et de la transition vers l'économie verte.
 - La sécurisation de l'appui international et de financement liés aux CC sur la base des engagements pris par les pays développés à CUN 2010 et l'activation de la création d'un fonds vert pour le climat.
 - La nécessité d'honorer les engagements en matière d'aide au développement pour pouvoir renforcer la solidarité internationale active et d'appuyer d'une manière spécifique les pays qui ont pu atteindre les objectifs de base en matière de développement humain (comme les pays de la sous région) pour pouvoir assurer la durabilité et le renforcement de ces réalisations.
 - Le renforcement des outils internationaux de financement de la lutte contre la désertification dans le cadre d'un meilleur équilibre entre les trois conventions en accordant une priorité absolue aux grands projets environnementaux sous régionaux et régionaux qui auront un impact sur l'équilibre de toute la zone.
 - L'importance d'encourager par des outils de financement spécifiques les institutions de la société civile de la sous région leur permettant de jouer des rôles plus dynamiques dans le cadre d'une meilleure gouvernance locale des projets de développement durable.

8. L'intégration régionale: pour créer un environnement favorable à la mise en œuvre des différentes orientations innovantes en matière de développement durable et de bonne gouvernance, l'intégration des pays de la sous région joue un rôle moteur dans cette orientation; d'où la nécessité d'encourager par différents outils de coopération internationaux, régionaux et sous régionaux cette intégration. Dans ce cadre le rapport a proposé :

- le renforcement de la coopération entre les secteurs privés de rive nord et de la rive sud de la méditerranée.
- l'activation des conseils sectoriels au sein de l'UMA pour cibler l'intégration des secteurs prioritaires dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux.
 - le développement des outils d'intégration économique entre les secteurs productifs des pays de la sous région et des pays européens dans le cadre des accords de libre échange entre les deux espaces Afrique du Nord et Europe.

Version non éditée

(1) Consultant Mr Mongi BEDOUI

Version non éditée